

LU 1633

Brevet N°
du 1er juin 1979

Titre délivré :

22 030

81352

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre
de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Industrielle
LUXEMBOURG

My b/w

A. J. H. J. G.

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite: INSTITUT DE RECHERCHES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES APPLIQUEES (1)
(I.R.C.E.B.A.) 28, rue de Téhéran, 75008 PARIS FRANCE
représentée par Mr. A. ZEWEN, ingénieur-conseil en propriété industrielle (2)
agissant en qualité de mandataire.

dépose ce premier juin 1900 soixante-dix-neuf (3)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, à Luxembourg :
1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant :

" MEDICAMENT CONSTITUÉ PAR UN DERIVÉ DE CYCLOPENTYL-ALDEHYDE ET COMPOSITION (4)
LE RENFERMANT ".

déclare, en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) : (5)
Mr. Jacques DEBAT, 3, rue du Pierrier 92210 SAINT CLOUD FRANCE
Mr. Jean LEMOINE, 7, sente de la Portaille Village du Dr. Débat 92380 GARCHES
FRANCE
Mr. Jean-Pierre KIFFAUD, 48, rue Albert Joly 78000 VERSAILLES FRANCE
2. la délégation de pouvoir, datée de Paris le 23 mai 1979
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires ;
4. / planches de dessin, en deux exemplaires ;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le 1er juin 1979
revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6)
brevet déposée(s) en (7) Grand-Bretagne
le 3 juin 1978 sous le numéro 26316 (8)

au nom de la demanderesse (9)
élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
4, place Winston-Churchill, Luxembourg (10)

sollicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à six mois.
Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du :

1er juin 1979

à 15.00 heures



Pr. le Ministre
de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes,
p. d.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il y a lieu représenté par ... agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

LU 1633

03/SEC/JGH/DD
H 7985 bis cas 84

M E M O I R E D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

B R E V E T D ' I N V E N T I O N

au Grand-Duché de Luxembourg au nom de

la société dite: INSTITUT DE RECHERCHES

CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES APPLIQUEES

(I.R.C.E.B.A.) pour:

" MEDICAMENT CONSTITUE PAR UN DERIVE DE

CYCLOPENTYL-ALDEHYDE ET COMPOSITION LE

RENFERMANT ".

C.I.: demande de brevet britannique no. 26316

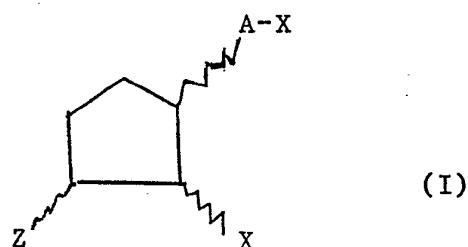
déposée le 3 juin 1978 au nom de la demanderesse.

Médicament constitué par un dérivé de cyclopentyl-
aldéhyde et composition le renfermant.

La présente invention a trait à un nouveau médicament qui est constitué par un dérivé appartenant à la famille des cyclopentyl-aldéhydes. L'invention concerne également la composition thérapeutique renfermant un dérivé cyclopentyl-aldéhyde en tant qu'ingrédient actif.

Plus précisément, l'invention a trait à un dérivé cyclopentyl-aldéhyde utile en thérapeutique qui est choisi parmi l'ensemble constitué par :

a/ les composés de formule générale



15 dans laquelle X et Y, qui peuvent être identiques ou différents, représentent chacun CHO, CH₂OH ou COOH; Z représente un groupe alkyle en C₁-C₃; A représente -CH₂- , >C=CH₂ ou >CH(CH₃) ; et, leurs isomères géométriques.

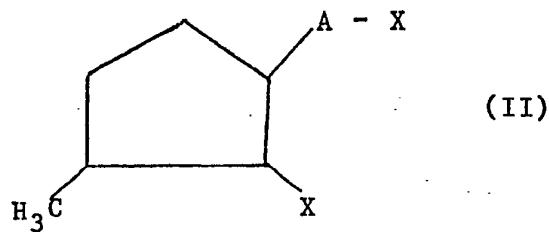
Les composés de formule I sont des substances connues qui peuvent être préparées soit par synthèse, soit par extraction à partir d'une plante appartenant à 20 la famille des Labiacées telles que les espèces Teucrium marum, Teucrium polium et Teucrium montanum. Par exemple,

ils peuvent être extraits du Teucrium marum selon le procédé décrit par PAGNONI et al., dans Aust. J. Chem., (1976), 29, pages 1375-1381, article dans lequel leurs propriétés pharmaceutiques ne sont pas décrites. Il a été à présent trouvé de façon surprenante, que les dérivés de cyclopentyl-aldéhyde de formule I sont (i) actifs en tant qu'agents bactériostatiques, bactéricides, antispasmodiques, antianaphylactiques et anti-inflammatoires, et (ii) utiles en particulier dans le traitement des êtres humains et des animaux à sang chaud souffrant de maladies infectieuses provoquées par des germes Gram (+) et Gram (-), et des allergies telles que le rhume des foins et l'asthme.

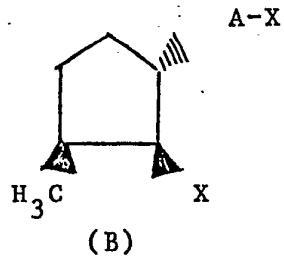
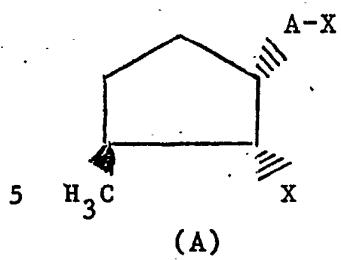
Par ailleurs, les dérivés de cyclopentyl-aldéhyde de formule I sont plus intéressants, du point de vue pharmaceutique, que les extraits de Teucrium marum selon le brevet américain No 4 151 278.

Parmi les composés inclus dans la définition de la formule I, on peut notamment citer les composés suivants :

- Ex. 1 : α -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acétaldehyde
 $(X = Y = \text{CHO}; A = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$,
 - Ex. 2 : 2-(2-hydroxyméthyl-3-méthyl-cyclopentyl)-éthanol
 $(X = Y = \text{CH}_2\text{OH}; A = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$,
 - Ex. 3 : acide α -(2-carboxy-3-méthyl-cyclopentyl)-acétique
 $(X = Y = \text{COOH}; A = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$,
 - Ex. 4 : α -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acrylaldéhyde
 $(X = Y = \text{CHO}; A = \text{>C} = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$,
 - Ex. 5 : 2-(2-hydroxyméthyl-3-méthyl-cyclopentyl)-2-propène-1-ol $(X = Y = \text{CH}_2\text{OH}; A = \text{>C} = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$,
 - Ex. 6 : acide α -(2-carboxy-3-méthyl-cyclopentyl)-acrylique
 $(X = Y = \text{COOH}; A = \text{>C} = \text{CH}_2; Z = \text{CH}_3)$, et
 - Ex. 7 : 2-(2-hydroxyméthyl-3-méthyl-cyclopentyl)-propan-1-ol $(X = Y = \text{CH}_2\text{OH}; A = \text{>CH(CH}_3); Z = \text{CH}_3)$,
- qui correspondent tous à la formule suivante :



(dans laquelle A et X sont définis comme ci-dessus) et présentent principalement deux isomères :



l'isomère "cis-trans" étant, d'une façon générale, plus actif que l'isomère "trans-cis".

Les composés préférés sont ceux des exemples 10 1 et 4. Le plus intéressant, du point de vue pharmaceutique, est le composé de l'exemple 4.

Le mode préféré pour préparer les composés "acryle" (où A est $\text{>CH}=\text{CH}_2$) consiste à extraire le α -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acrylaldehyde à partir 15 d'une espèce de Teucrium tels que les Teucrium marum, Teucrium polium, Teucrium montanum, d'une part, et à transformer CHO en CH_2OH par réduction ou en COOH par oxydation, d'autre part. Les composés dans lesquels A est $\text{>CH(CH}_3\text{)}$ tel que le produit de l'exemple 7, sont 20 obtenus par hydrogénéation catalytique. Les composés dans lesquels A est CH_2 sont préparés en particulier par synthèse selon une méthode connue en soi.

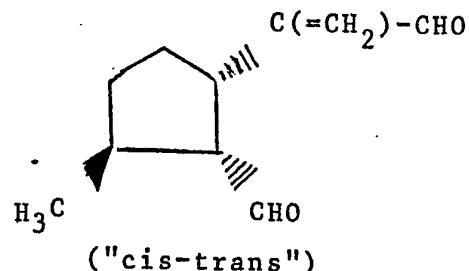
PREPARATION I

Obtention de α -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acryl-aldehyde (Exemple 4)

25 1210 g de Teucrium polium (plante entière) séchés et broyés sont extraits dans une colonne avec

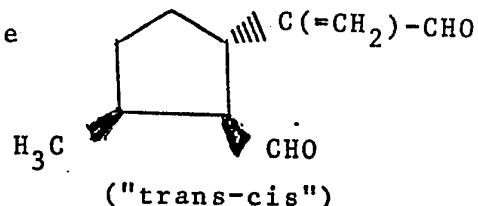
successivement 7,35 litres d'hexane et 7,25 litres de chloroforme. L'extrait chloroformique est évaporé à sec sous vide et le résidu ainsi obtenu (45 g) est entraîné à la vapeur d'eau. Le distillat est saturé avec du chlorure de sodium, puis extrait au chloroforme après séchage sur Na_2SO_4 ; le chloroforme est éliminé par distillation sous pression réduite (0,3 mm Hg) pour donner 7,3 g (rendement 0,6 %) d'une huile jaune ($n_D^{25^\circ\text{C}} = 1,4842$) comprenant

10 89 % en poids de



et

11 % en poids de



PREPARATION II

Obtention de ~~de~~-(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acryl-
15 aldéhyde (exemple 4)

25 kg de Teucrium marum (plante entière) séchés et broyés sont extraits par lixiviation dans une colonne en verre (hauteur : 2 m ; \emptyset : 0,225 m) remplie de solvant au moyen d'une pompe ayant un débit de 10 l/h. Deux solvants sont utilisés successivement : hexane (170 litres) puis chloroforme (170 litres). L'extrait à l'hexane est écarté. L'extrait chloroformique est évaporé à sec sous vide pour donner un résidu huileux brun (640 g) qui est entraîné à la vapeur. Le distillat est saturé avec NaCl puis extrait au chloroforme. La phase chloroformique est séchée sur NaSO_4 , le solvant est évaporé et l'huile restante est distillée (sous 1 mm Hg à $60-78^\circ\text{C}$) pour donner

42 g d'une huile jaune ($n_D^{25^\circ C} = 1,4842$) qui comprend :

- 87 % en poids d'isomère "cis-trans"
- 13 % en poids d'isomère "trans-cis"

PREPARATION III

Obtention de 2-(2-hydroxyméthyl-3-méthyl-cyclopentyl)-

5 2-propène-1-ol (exemple 5)

Par réduction de l'isomère "cis-trans" de l'exemple 4 (1,4 g) en solution dans CH_3OH (25 ml) avec NaBH_4 (1,7 g), l'isomère "cis-trans" de l'exemple 5 (1,19 g) est obtenu sous la forme d'une huile. Selon 10 la même technique, on prépare l'isomère "trans-cis" de l'exemple 5 à partir de l'isomère "trans-cis" de l'exemple 4.

PREPARATION IV

Obtention de 2-(2-hydroxyméthyl-3-méthyl-cyclopentyl)-
propan-1-ol (exemple 7)

Les isomères "cis-trans"- et "trans-cis" de 15 l'exemple 7 sont obtenus par hydrogénéation sur PtO_2 des isomères correspondant du produit de l'exemple 5 selon la technique décrite par PAGNONI et al.

Les essais pharmaceutiques qui ont été mis en oeuvre avec les produits des exemples 1 et 4, ont 20 été résumés ci-après :

1°/ essais avec l'exemple 1

a/ activité bactériostatique

L' α -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acétal-déhyde inhibe les bactéries Gram (+) et Gram (-). Les CMI (concentration minimale inhibitrice) sont les suivantes :

25 0,75 mg/ml sur Staphylococcus aureus Londres,
 1,2 mg/ml sur Escherichia coli, et
 1,5 mg/ml sur Proteus

b/ activité antispasmodique :

Les DE-50 du produit de l'exemple 1 ont été déterminés

(i) in vitro sur iléon isolé de cobaye vis à vis de l'histamine :

$$\text{DE} - 50 = 50 \gamma/\text{ml} ;$$

5 (ii) in vivo sur l'animal vivant selon la méthode de KONZETT & ROESLLER :

$$\text{DE} - 50 = 2,6 \text{ mg/kg par administration i.v.}$$

c/ activité antianaphylactique :

10 Des cobayes mâles sont sensibilisés par deux injections de 0,5 ml d'une solution d'albumine à 2 g/l, à deux jours d'intervalle. Quatre semaines après, le choc anaphylactique mortel est provoqué par injection i.v. de 0,2 ml d'une solution aqueuse d'ovalbumine à 2 g/l. Les 15 produits à tester sont administrés 30 mn avant (administration i.p.) ou en même temps (administration i.v.) que l'injection provoquant ledit choc anaphylactique. Les résultats sont donnés dans le tableau I pour le produit de l'exemple 1 et la Prométhazine en tant que produit de référence :

TABLEAU I

Composé (dose)	Mortalité %	Protection %
témoins	80 %	20 %
Prométhazine (20 mg/kg i.p.)	0 %	100 %
Exemple 1 (10 mg/kg i.p.)	50 %	50 %
Exemple 1 (2 mg/kg i.v.)	0 %	100 %

2°/ essais avec le produit de l'exemple 4

(constitué par un mélange de 87 % en poids d'isomère "cis-trans" et 13 % en poids d'isomère "trans-cis").

a/ activité bactériostatique :

Le produit de l'exemple 4 inhibe les bactéries Gram (+) et Gram (-). Ses CMI sont les suivantes :
 5 1,5 mg/ml sur Staphylococcus aureus, Londres
 1 mg/ml sur Escherichia coli (souche 548)
 10 1,75 mg/ml sur Proteus vulgaris (souche 1557)
 2,5 mg/ml sur Klebsiella pneumoniae (souche 433),
 1 mg/ml sur Salmonella typhi murium (souche IP),
 15 1,5 mg/ml sur Staphylococcus aureus (souche 634),
 1,25 mg/ml sur Streptococcus (souche 1178)
 1,25 mg/ml sur Bacillus substillis,
 20 (les souches 548, 1557, 433, 634, et 1178 étant celles du catalogue de la collection du "Centre International de Distribution de Souches et d'Information sur les Types Microbiens" de Lausanne, et la souche "IP" provenant de l'Institut Pasteur de Paris.

b/ activité bactéricide

Le produit de l'exemple 4 détruit les bactéries Gram (+) et Gram (-). Ses CMB (concentration minimale bactéricide) déterminées sur milieu solide (quand moins de 0,01 % de germes survivent) sont :

25 1,75 mg/ml sur Staphylococcus aureus Londres
 1,5 mg/ml sur Escherichia coli (souche 548)
 2 mg/ml sur Proteus vulgaris (souche 1557)
 3 mg/ml sur Klebsiella pneumoniae (souche 433),
 30 1,25 mg/ml sur Salmonella typhi murium (souche I.P.)
 1,75 mg/ml sur Staphylococcus aureus (souche 634)
 2 mg/ml sur Streptococcus (souche 1178)
 2,5 mg/ml sur Bacillus substillis.

c/ activité bronchospasique

Des cobayes mâles ou femelles [20 animaux (poids 300-500 g) par dose et par produit à tester] sont exposés à un aérosol de l'exemple 4 (50 g/l en solution eau-éthanol) ou de Prométhazine (produit de référence) pendant 10 mn.

Les animaux sont ensuite exposés individuellement à un aérosol d'histamine (3 g/l d'histamine dans un milieu aqueux contenant 200 g/l de glycérine).

Le critère choisi est le temps écoulé entre le début de l'exposition à l'histamine et l'apnée, accompagnée de chute de l'animal.

Le lot témoins ne reçoit que l'aérosol d'histamine. Les résultats ont été donnés dans le tableau II et montrent que le produit de l'exemple 4 possède un effet bronchodilatateur qui s'oppose à l'effet bronchoconstricteur de l'histamine :

TABLEAU II

Produit (dose)	Apparition de l'apnée (en secondes)	Variation vis à vis des témoins
Témoins	108 ± 18	-
Prométhazine 0,1 mg/kg	>600	-
Ex. 4 (1 mg/kg)	130 ± 23 *	+ 20 %
Ex 4 (10 mg/kg)	169 ± 32 *	+ 56 %
Note :		
* statistiquement significatif ($P < 0,05$)		

d/ activité antianaphylactique

in vitro

Des cobayes mâles sont sensibilisés par une injection i.p. de 100 mg/kg d'ovalbumine dans un volume égal d'adjuvant de Freund. Quatre semaines après, 5 les animaux sont sacrifiés, on recueille chaque iléon qui est placé à 33°C dans un bain de Thyrode. Une contraction est provoquée par addition d'une dose de 200 μ g d'albumine au liquide de survie. 10 L'amplitude des contractions des témoins est comparée à l'amplitude des contractions après mise en contact du produit de l'exemple 4 pendant 2 mn. Les résultats donnés dans le tableau III montrent que le produit de l'exemple 4 réduit 15 l'amplitude des contractions de l'iléon isolé de cobaye, cette réduction étant statistiquement significative.

in vitro

Des cobayes (mâles ou femelles) sont sensibilisés à l'ovalbumine quatre semaines avant le début de l'expérience. Chaque animal est exposé à un aérosol d'ovalbumine (obtenu à partir d'un milieu aqueux contenant 50 g/l d'ovalbumine). Le choc anaphylactique se manifeste par l'apparition 20 d'une dyspnée intense. Les temps d'apparition de la dyspnée sont comparés entre lot témoin et lots préalablement traités avec un aérosol du produit 25 de l'exemple 4 (50 g/l dans une solution eau-éthanol). Les résultats donnés dans le tableau IV, montrent que le produit de l'exemple 4 diminue le temps d'apparition des troubles respiratoires provoqués par l'aérosol d'ovalbumine . 30

TABLEAU III

Produit (dose)	Nombre d'animaux	amplitude des contractions	variation de l'ampli- tude par rapport aux animaux témoins
témoins	20	147 ± 32	-
Ex. 4 (5 µg/ml)	20	91 ± 37*	- 38 %
Ex. 4 (10 µg/ml)	20	52 ± 16*	- 65 %
Note * : statistiquement significatif (p < 0,05)			

TABLEAU IV

Produit (dose)	Nombre d'animaux	Dyspnée temps d'appa- rition (secon- des)	Variation du temps d'apparition par rapport aux témoins
témoins	20	94 ± 39	-
Ex. 4 (1 mg/kg)	20	120 ± 52	+ 28 %
Ex. 4 (10 mg/kg)	20	130 ± 54	+ 38 %

e/ activité anti-inflammatoire

L'activité anti-inflammatoire de l'exemple 4 a été étudiée chez le rat femelle (de poids 100 g) selon le test de l'oedème à la carragéenine. Les résultats sont donnés dans le tableau IV où l'Indométacine est utilisée comme produit de référence :

TABLEAU V

Produit	Nombre d'animaux	dose (par rat)	inhibition par rapport aux témoins
Ex. 4	10	10 µg	26 %

TABLEAU V (suite)

Produit	Nombre d'animaux	dose (par rat)	inhibition par rapport aux témoins
Ex. 4	10	50 μ g	25 %
Ex. 4	10	200 μ g	41 %
Indometacine	10	200 μ g	57 %

5

f/ activité antispasmodique

L'activité antispasmodique du produit de l'exemple 4 a été étudiée sur le duodénum isolé de rat vis à vis de l'acétylcholine et du chlorure de baryum. Les DE-50 du produit de l'exemple 4 sont :

10

- (i) 13 μ g/ml vis à vis de l'acétylcholine ($0,2 \mu$ g/ml), et
- (ii) 10 μ g/ml vis à vis de $BaCl_2$ ($0,3 \mu$ g/ml).

g/ toxicité

Les DL-50 du poids de l'exemple 4 chez la souris sont les suivantes :

15

- DL-50 i.p. = 18 ± 3 mg/kg
- DL-50 i.v. = 20 ± 3 mg/kg
- DL-50 p.o. = 282 ± 3 mg/kg
- DL-50 s.c. > 1000 mg/kg
- DL-50 aérosol = 22 ± 3 mg/kg

20

Selon l'invention, on préconise une composition thérapeutique comprenant, en association avec un excipient physiologiquement acceptable, une quantité pharmaceutiquement efficace d'un dérivé cyclopentyl-aldéhyde de formule I.

25

Une telle composition peut être administrée oralement sous forme de comprimés, dragées, sirop et ampoules buvables, par injection et sous forme d'aérosol.

5

Selon le mode préféré de mise en oeuvre de l'invention, on administre aux êtres humains et aux animaux à sang chaud, le composé de l'exemple 4 ou son isomère "cis-trans", de préférence sous la forme d'aérosol (en solution dans le carbitol ou en suspension dans le fréon ou un mélange fréon-alcool).

10

De façon avantageuse, la composition aérosol renfermera 0,1 à 10 % du produit de l'exemple 4 ou de son isomère "cis-trans".

15

Le produit de l'exemple 4 et son isomère "cis-trans" peuvent également être administrés par voie orale sous la forme de capsules molles (l'ingrédient actif étant en solution huileuse), de gélules (l'ingrédient actif étant associé à un excipient visqueux ou solide), l'excipient préféré pour les gélules étant notamment un mélange de glycérides oléiques polyoxyéthylénés obtenus par alcoolysé d'huile végétale naturelle et qui sont vendus sous le nom de LABRAFIL.

20

R E V E N D I C A T I O N S

1. Médicament utile en thérapeutique dans le traitement des maladies infectieuses, des algies, des inflammations et des allergies notamment le rhume des foins, constitué par un dérivé de cyclopentyl-aldéhyde caractérisé en ce que l'ingrédient actif est choisi parmi l'ensemble constitué par :

5 a/ les dérivés de cyclopentyl-aldéhyde de formule générale



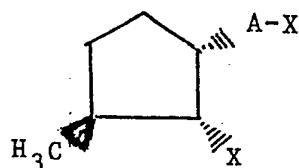
10 dans laquelle X et Y, identiques ou différents représentent chacun CHO, CH₂OH ou COOH ; Z représente un groupe alkyle en C₁-C₃ ; A représente -CH₂-, >C = CH₂ et >CH(CH₃) ; et

b/ leurs isomères géométriques.

2. Médicament selon la revendication 1 caractérisé en ce que X = Y = CHO, CH₂OH et Z = CH₃.

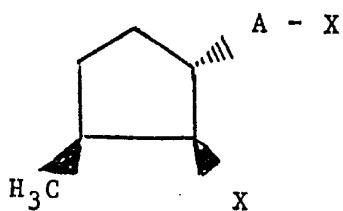
15 3. Médicament selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'isomère géométrique est choisi parmi l'ensemble constitué par :

a/ les isomères "cis-trans" de formule :



et,

b/ les isomères "trans-cis" de formule :



où A et X sont définis comme ci-dessus.

4. Médicament selon la revendication 3 caractérisé en ce que X est CHO, Z est CH₃ et A est > C = CH₂.
5. Composition thérapeutique caractérisée en ce qu'elle renferme, en association avec un excipient physiologiquement acceptable, une quantité pharmacologiquement active d'un dérivé de cyclopentyl-aldéhyde de formule I ou l'un de ses isomères géométriques.
- 10 6. Composition thérapeutique selon la revendication 5 caractérisée en ce que le dérivé de cyclopentyl-aldéhyde est l' ~~α~~ -(2-formyl-3-méthyl-cyclopentyl)-acrylal-déhyde.

B R E V E T D' I N V E N T I O N

Médicament constitué par un dérivé de cyclopentyl-aldéhyde et composition le renfermant.

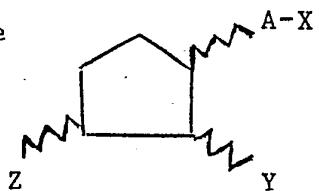
Invention : DEBAT Jacques
LEMOINE Jean
RIFFAUD Jean-Pierre

Société à responsabilité limitée dite :
INSTITUT DE RECHERCHES CHIMIQUES & BIOLOGIQUES
APPLIQUEES (I. R. C. E. B. A.)

ABREGE DESCRIPTIF

L'invention a trait à un nouveau médicament constitué par un dérivé de cyclopentyl-aldéhyde choisi parmi l'ensemble comprenant :

a/ les dérivés de formule



dans laquelle X et Y, identiques ou différents, représentent chacun CHO, CH₂OH ou COOH ; Z représente un groupe alkyle en C₁-C₃; et A représente -CH₂- , >C=CH₂ ou >CH(CH₃) ; et

b/ leurs isomères géométriques.

L'invention concerne également une composition thérapeutique renfermant un dérivé de formule I en tant que principe actif.